

*Questions orales*

**M. Andre:** Le député voudrait que nous portions des accusations avant d'avoir recueilli les éléments de preuve. A mon avis, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder.

**M. le Président:** je dois malheureusement informer la Chambre que cela ressemble de plus en plus à un débat. Nous devrions poursuivre. La parole est au député de Mississauga-Nord.

\* \* \*

**LES RELATIONS OUVRIÈRES**

## LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE DES CHEMINS DE FER

**M. Bob Horner (Mississauga-Nord):** Monsieur le Président, j'adresse ma question, par votre intermédiaire, au ministre du Travail. Le ministre sait qu'à minuit le lundi 17 août, les employés des chemins de fer pourront légalement se mettre en grève. Cela entraînera l'interruption du service sur les lignes du GO Transit et touchera les gens des villes-satellites de Hamilton, Oshawa, Barrie et, bien sûr, Mississauga. Cela fait 61 000 passagers par jour.

Si les syndicats et les compagnies ferroviaires ne peuvent en arriver à une entente, le ministre assurera-t-il la Chambre que le gouvernement prendra immédiatement des mesures pour éviter les ennuis que cela entraînera pour les passagers et les affaires?

**L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail):** Monsieur le Président, on m'informe que les parties sont réunies actuellement pour discuter le rapport qui a été publié au début de la semaine. Je les encourage à en arriver à un règlement le plus tôt possible.

\* \* \*

[Français]

**LA CONSTITUTION**

## L'OPPORTUNITÉ D'APPORTER UN AMENDEMENT GARANTISSANT L'ÉGALITÉ AUX FEMMES ET AUX MINORITÉS

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 26 juin dernier, le premier ministre nous a dit en cette Chambre, et je cite, que s'il y avait le moindre doute au sujet de l'égalité des droits des femmes dans l'Entente du lac Meech, il sécuriserait ces droits lors d'une prochaine rencontre avec les premiers ministres provinciaux, et ce avec tout l'empressement nécessaire.

Monsieur le Président, ces doutes ont été soulevés et exprimés par plusieurs experts constitutionnels. Maintenant que ces doutes sont exprimés, le premier ministre peut-il nous garantir sans équivoque qu'il va faire tout en son pouvoir pour obtenir de ses collègues premiers ministres provinciaux un amendement qui donnerait le droit absolu à l'égalité aux femmes et aux minorités du Canada? Ma question s'adresse au premier ministre.

• (1500)

[Traduction]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Je fais grand cas de la question de la députée, monsieur le Président. Il importe de comprendre qu'en réponse à pareille instance l'autre jour, j'ai tâché d'expliquer que nous estimions, sur la foi des meilleurs avis juridiques que nous ayons pu obtenir, que les droits des minorités et les droits à l'égalité pour les femmes demeuraient en substance protégés aux termes de la Charte.

Si elle ne veut pas me croire, elle croira peut-être le doyen William R. Leterman, de l'Université Queen's, qui, s'exprimant au nom de 12 éminents experts en fédéralisme attachés à cinq universités canadiennes, a déclaré aujourd'hui:

A notre avis, l'article relatif à la société distincte ne réduit pas le pouvoir législatif fédéral; il n'affaiblit pas non plus de façon appréciable les droits des citoyens énoncés dans la Charte, ni n'empêche le Canada de reconnaître les droits de ses populations autochtones et de ses diverses communautés ethniques.

Tel est l'avis des meilleurs experts du pays qui ont exprimé leur appui à cet accord qu'ils ont décrit comme un acte politique absolument essentiel de la part du Parlement dans la législation de notre pays.

[Français]

## LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, ma question s'adressait au premier ministre parce que le premier ministre nous a dit que s'il y avait de l'ambiguïté, il nous garantirait qu'il sécuriserait à ce moment-là les droits des femmes et qu'il enlèverait cette ambiguïté-là. Alors, je veux simplement savoir dans ma question supplémentaire si le premier ministre a changé d'idée depuis le 26 juin dernier et s'il emboîte le pas avec le ministre de la Justice en refusant de reconnaître l'ambiguïté qu'il y a à ce moment-là dans l'Entente du lac Meech? Qui va prendre une décision? Est-ce que ce sera le gouvernement ou les tribunaux?

[Traduction]

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je ne vois toujours pas où la députée veut en venir. Énonce-t-elle la position du parti libéral pour le rejet de l'accord?

**Mme Pépin:** Je vous rappelle ce que les premiers ministres des provinces nous ont dit.

**M. Hnatyshyn:** N'est-elle pas en faveur d'inclure le Québec dans la constitution, de l'intégrer dans la vie canadienne? Je ne comprends pas la question.

**Mme Pépin:** Vous ne répondez pas à la question.

**M. Hnatyshyn:** Nous essayons de donner la bonne interprétation juridique. Il va de soi que nous croyons que les droits des groupes qu'elle prétend défendre sont vraiment protégés. Nous sommes bien conseillés du point de vue juridique à cet égard. J'espère qu'elle donnera son appui au lieu de suivre son parti dans ses tergiversations.